



FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2018-2019



NOUVELLE ADHESION RENOUELEMENT N° DE LICENCE _____

NOM : _____ PRENOM : _____ NE LE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TEL : _____ @ : _____

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION ANNUELLE : _____ €

- Droits d'entrée pour les nouveaux : 30€
- Licence annuelle avec assurance :
 - Soit Assurance base : 125€
 - Soit Assurance base + : 128€
 - Soit Assurance base ++ : 135€
- Option ski de piste : 5€
- Option slackline et highline : 5€
- Option Trail : 10€
- Option VTT : 30€
- Option T-Shirt du club : 10€

Merci de nous joindre les documents suivants :

- Pour une nouvelle adhésion : un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade en compétition.
- Pour un renouvellement : un questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
- Le bulletin n°1 de la fiche d'assurance FFME complétée au nom de l'adhérent.

- Je souhaite une attestation de paiement pour un remboursement de la cotisation (par courriel).
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club.

Je soussigné _____, en qualité de _____

- Autorise mon enfant à quitter seul le gymnase et à rentrer chez lui par ses propres moyens.
- N'autorise pas mon enfant à quitter seul le gymnase et **sera récupéré dans le gymnase.**

Siège social : Hôtel de ville
43 rue du Général de gaulle
95220 Herblay
Association loi n°1/12405

Parution au JO du
29/11/1997
SIRET 421200718400019
Agrément DDJS 95-05-S-06

Fait le : _____

A : _____

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ Seuls les adhérents ayant réglés leur cotisation annuelle ont le droit d'accéder au mur du club
- ✓ Il est interdit de pratiquer l'escalade en l'absence de référent, dans ce cas le mur et le matériel du club ne sont pas accessibles
- ✓ L'utilisation des tapis de sol est obligatoire durant toute la séance après quoi ils doivent être rangés
- ✓ Les adhérents sont autorisés à utiliser le matériel de club mis à leur disposition dans l'armoire du gymnase, celui-ci doit être respecté et restitué en fin de séance
- ✓ L'échauffement et la pratique du block sont autorisés en dessous de la ligne rouge, au dessus de cette limite l'encordement est obligatoire
- ✓ Les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une grimpe libre
- ✓ Seuls les adhérents ont accès au mur du club aux créneaux et horaires indiqués pour pratiquer une activité sportive
- ✓ Les adhérents doivent respecter les recommandations suivantes :
 - Accrochage de la première à la dernière dégaine obligatoire
 - Pas de désencordage sans autre moyen d'assurance
 - Interdiction de faire « l'ascenseur »
 - Grimpe en solo interdite
- ✓ J'accepte la diffusion des photos des événements organisés par le club sur le site internet
- ✓ L'abandon de l'activité ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement

**Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par le bureau.
La sanction majeure pouvant être l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation.**

Paiement de préférence par chèque (possible en 3 fois maximum)

à l'ordre suivant : les lézards escalade club du Parisis

clôture des dossiers enfants avant le 01 Octobre

clôture des dossiers adultes avant le 01 Novembre

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter les membres du bureau :

Stéphane Agular (président) : 06.34.47.51.89 ou Céline Da Silva (secrétaire) : 06.22.59.18.66